

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage <sup>1 2</sup>

Logo de l'organisme d'accueil

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : Saint-Gobain Group Digital &amp; IT International .....

Adresse : 12 place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE, France .....

☎ : 01 88 54 32 01 .....

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : GUNARATNARAJAH..... Prénom : Sasiraj.....

Né(e) le : 25/ 09 /1992

Sexe : F  M 

Adresse : 14 avenue Reille 75014 PARIS.....

☎ : 0782617368

Mél : SASIRAJ@HOTMAIL.FR

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

 SISR SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

CNED.....

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 13 / 01 /2025 au 21 / 03 /2025 .

Représentant une durée totale de 10 semaines /de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 4,35 euros brut /heure.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Courbevoie le 19 / 03 /2025

Nom, fonction et signature de la personne  
représentant de l'organisme d'accueil

Ariana RESTREPO, Responsable RH



SAINT-GOBAIN GROUP DIGITAL & IT INTERNATIONAL  
GDI INTERNATIONAL  
SAS au capital de 145 035 000 euros - RCS Nanterre 815 144 316  
Tour Saint-Gobain - 12 place de l'Iris  
92400 Courbevoie  
APE 6203Z  
WAT N° FR07 815 144 316 - code SIF 04122 075  
SIRET 815 144 316 00024

<sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaire.

<sup>2</sup> Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.